



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 100.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	27				
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour :	23	Contre :	0

Date de la convocation : 30 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le sept octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme VIGNE-DREUILHE à M. ANDRE. Mme LABORDE à M. MANERO. M. THOMAS à M. FERRARI.

Absents excusés : Mmes DETUYAT. VIGNE DREUILHE. LABORDE. MM. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG – REPROGRAMMATION DES DRIVERS POUR EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE

Exposé :

Le SDEHG a informé la commune que le système de variation de l'intensité lumineuse en milieu de nuit installé lors des dernières opérations de rénovation n'est pas compatible avec l'extinction. Il est donc nécessaire de déconnecter les drivers de variation pour envisager l'extinction des voies concernées.

Suite à la demande d'intervention de la commune - référence : 11 BT 668, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Reprogrammation des drivers des points lumineux de la commande 11 AR 261 : rue des Chênes (commande EP P2A Bourdettes) et rue des Frênes (commande PE P568 Les Bourdettes), rue du Bosquet 980 à 988 et 1468 à 1471, impasse Tibiran 308 à 312 et rue de la Clé des champs 932 à 935.

- Reprogrammation des drivers des points lumineux du piétonnier du parking Lespinasse 1886 à 1892 et du chemin Dortis 2079 et 2078.
- Reprogrammation des points lumineux de la commande 11 AS 13 : rue André Restes (x5) et le piétonnier (x3).
- Reprogrammation pour extinction de 1h à 5h du driver.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Ⓞ	TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
Ⓞ	Part SDEHG	13 200 €
Ⓞ	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 177 €
	<hr/> Total	<hr/> 20 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de la délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avant-projet sommaire.

Article 2 : de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191007-07102019_100-DE

Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR

17/10/2019 Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE